

Département de l'Isère
Canton de l'Oisans
Commune LES DEUX ALPES

DELIBERATION N° 2022-007
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 31 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 31 janvier à 19h00,

Le conseil municipal de la commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 27 janvier 2022, a tenu une réunion en session ordinaire, en présentiel et en visioconférence, sous la présidence de M. Christophe AUBERT.

Etaient présents en séance : Christophe AUBERT, maire,
Éric GRAVIER, Agnès ARGENTIER, Patrick PELLORCE, Cécile NEYRAUD, Françoise MOREAU, adjoints

Marie-Hélène COING, maire délégué de Mont de Lans.

Laurent GIRAUD, Jean-Luc BISI, Enrica TASSO, Fabien VEYRAT, Pascal ESPITALLIER, Angélique AGUILAR conseillers municipaux.

Etaient présents en visioconférence : Pierre BALME, maire délégué de Venosc, Anne MILLET, conseillère municipale

Etaient absents ou excusés : Ugo MOUNIER, Camille DURDAN, André GARDEN

Etaient représentés dans le cadre d'une procuration :

Paul VAN LEEUWEN donne pouvoir à Enrica TASSO

Céline VALETTE donne pouvoir à Patrick PELLORCE

Jocelyne MARTIN donne pouvoir à Patrick PELLORCE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance pris au sein du conseil : M Pascal ESPITALLIER et Mme Angélique AGUILAR ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été désignés pour remplir ces fonctions qu'ils ont acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique.

DOMAINE : FINANCES LOCALES – 7.1.1 – Budgets primitifs

OBJET : Budget primitif 2022 du budget principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2311-1 et suivants ;

Vu le projet de budget primitif 2022 de la commune Les Deux Alpes ;

Madame Cécile Neyraud, adjointe aux finances, présente à l'assemblée le budget primitif 2022 qui s'équilibre de la manière suivante :

	Recettes	Dépenses
FONCTIONNEMENT	22 860 000,00 €	22 860 000,00 €
INVESTISSEMENT	13 160 000,00 €	13 160 000,00 €
BUDGET TOTAL	36 020 000,00 €	36 020 000,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et après que Monsieur le Maire ait demandé à chaque conseiller de se prononcer pour ou contre la délibération soumise au vote ou à s'abstenir, à la majorité des membres présents et à distance, par 15 voix pour, 3 voix contre (Patrick Pellorce, Céline Valette, Jocelyne Martin) décide :

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2022 tel que présenté en séance et joint en annexe

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,
Le maire, Christophe AUBERT

